

La Quadrature du Net
19 rue Richard Lenoir
75011 PARIS
contact@laquadrature.net
09 72 29 44 26

À l'attention de Mme Axelle Lemaire
Secrétaire d'État chargée du Numérique

Paris, le 10 avril 2014

Madame le Secrétaire d'État,

Le remaniement ministériel opéré la semaine dernière marque l'entrée dans une nouvelle séquence pour le gouvernement auquel vous participez. La Quadrature du Net, association de défense des libertés numériques, souhaite à cette occasion attirer votre attention sur plusieurs sujets liés à l'Économie numérique qui intéressent directement votre ministère.

La semaine dernière a eu lieu au Parlement européen un moment important ; avec le vote à une très large majorité d'amendements en faveur de la protection du principe de neutralité du Net dans le Règlement sur le Marché Unique des Télécommunications. Les eurodéputés ont inclus dans le texte une définition rigoureuse de ce principe, dotée d'une portée normative, excluant que des discriminations puissent être opérés par les opérateurs entre les différents fournisseurs de telles applications et en protégeant la bande passante allouée à Internet. Ce vote a été salué comme une victoire pour la sauvegarde d'un Internet libre et ouvert, et il n'a pu être acquis que grâce à une mobilisation sans précédent des citoyens et des organisations de la société civile au niveau de toute l'Union européenne. Le principe de neutralité du Net est une condition nécessaire à l'épanouissement de la liberté de communication et d'innovation en ligne.

Or, juste avant le vote du Parlement européen, la France a fait connaître sa position sur le Paquet Télécom, qui plaidait en faveur de la mise en place de « services spécialisés » permettant aux opérateurs de mettre en place des offres différenciées d'accès à Internet. De telles dispositions auraient notamment ouvert la porte à une multiplication d'accords entre opérateurs et chaînes de télévision et fournisseurs de services comme YouTube ou Dailymotion, tels qu'on peut les voir se mettre en place aux États-Unis. Il en résulterait une fragmentation du réseau, préjudiciable à la liberté d'expression, mais aussi au déploiement de la concurrence par la mise en place de stratégies d'intégration verticale.

C'est cette vision qui a clairement été repoussée au Parlement européen, pour qu'Internet reste un bien commun, en dépit des pressions exercées par les industriels pour modifier sa nature. Le Règlement sur les télécommunications doit à présent être soumis au Conseil de l'Union européenne, où siègent les représentants des États. La Quadrature du Net espère que le gouvernement français saura entendre la voix des eurodéputés, ainsi que celles des citoyens qui se sont mobilisés pour défendre les valeurs véhiculées par la neutralité du Net. La politique numérique de la France ne peut rester déterminée par la défense des intérêts industriels. Elle doit accorder toute sa place aux libertés fondamentales. C'est l'orientation que vient de prendre par exemple le Brésil avec le vote de la « Marco Civil » qui affirme l'importance de la neutralité du Net pour les droits des citoyens.

Le gouvernement français a lui aussi annoncé, sans calendrier précis, l'introduction d'un projet de loi sur les droits et libertés numériques. Jusqu'à présent, il est pourtant à craindre que ce texte comporte davantage d'aspects répressifs que de consécration effective des libertés. Depuis 2012, un certain nombre de textes ont en effet été poussés en France qui ont fragilisé les droits et libertés en ligne. La loi sur l'égalité entre les femmes et les hommes contient par exemple des dispositions qui risquent d'amener les hébergeurs à exercer une censure privée des contenus afin d'éviter de voir leur responsabilité engagée. Il est à craindre également que sous couvert de lutte contre la « contrefaçon commerciale », la future loi sur la création ne pousse les intermédiaires techniques à « s'auto-réguler », ce qui équivaldrait à mettre en place une « police privée » du droit d'auteur.

Mais les inquiétudes les plus graves en matière d'atteintes aux libertés fondamentales se sont exprimées en décembre dernier à l'occasion du vote de la loi de programmation militaire (LPM), par laquelle la France s'est dotée d'une loi d'exception permanente en matière de surveillance d'Internet. Depuis, des révélations sont intervenues qui ont montré qu'un opérateur comme Orange collaborait avec les services de renseignements français pour leur donner accès en dehors de tout cadre légal aux données de ses abonnés. Ces dérives interviennent sur fond du scandale de l'affaire Snowden aux USA, qui a mis en lumière les atteintes croissantes au respect de leur vie privée que subissent les citoyens du fait de la surveillance mise en œuvre par les États.

La Quadrature du Net espère que votre ministère aura à cœur de modifier l'orientation de la politique numérique de la France, dans un sens plus respectueux des libertés fondamentales. C'est un enjeu majeur pour la préservation de l'État de droit, mais il s'agit également d'un enjeu de politique économique. Des révélations de complicité comme celle ayant visé Orange ne peuvent que développer la méfiance des utilisateurs envers les entreprises du numérique en France. La protection de la vie privée des internautes pourrait également devenir un levier pour la politique industrielle, en favorisant l'émergence d'opérateurs fournissant aux individus les moyens de se protéger de la surveillance et de l'exploitation abusive de leurs données personnelles. Cela passe par le développement des logiciels libres, du chiffrement de bout en bout des communications et de l'auto-hébergement. Sur cette question cruciale des données personnelles, il est cependant regrettable de voir que le gouvernement français ne soutient pas la suspension de l'accord de « Safe Harbour » entre l'Union européenne et les États-Unis, pourtant envisagée au Parlement européen, qui constituerait pourtant un moyen puissant de protection des citoyens européens.

Pour toutes ces raisons, La Quadrature du Net espère que votre ministère œuvrera pour remettre au centre de la politique numérique française la question des libertés. Notre association veillera à ce que les futures lois débattues au Parlement ne compromettent pas l'exercice des libertés fondamentales en France et appellera les citoyens à l'action, au cas où les menaces évoquées dans cette lettre viendraient à se concrétiser. Nous restons à votre disposition pour un éventuel entretien ou toute information complémentaire sur ces sujets.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame le Secrétaire d'État, l'expression de notre haute considération.

La Quadrature du Net